

**COMPTES FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

5 1 7 8



DEPUIS 1150 ANS

SOMMAIRE

COMPTES 2018

Bilan	04
Compte de résultat	06
Tableau de flux de trésorerie	08
Soldes intermédiaires de gestion	09

ANNEXES

1	FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE COMPTABLE 2018	11	3.9	Fonds propres	24
1.1	Hausse du chiffre d'affaires	11	3.10	Affectation du résultat de l'exercice antérieur :	24
1.2	Investissements	11	3.11	Autres fonds propres	24
2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11	3.12	Provisions pour risques et charges au passif	25
2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	12	3.13	Dépréciations à l'actif	26
2.2	Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	13	3.14	Avances et acomptes reçus	26
2.3	Stocks et en-cours	14	3.15	Dettes fournisseurs	26
2.4	Opérations en devises	17	3.16	Dettes fiscales, sociales et autres dettes	27
2.5	Créances	17	3.17	Produits à recevoir	27
2.6	Provisions pour risques et charges	17	3.18	Charges à payer	28
2.7	Autres points	18	4.	DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	28
3.	DETAILS DES POSTES DU BILAN	18	4.1	Chiffre d'affaires	28
3.1	Immobilisations incorporelles	18	4.2	Achats et charges externes	28
3.2	Immobilisations corporelles	19	4.3	Impôts et taxes	28
3.3	Immobilisations financières	20	4.4	Charges de personnel et effectifs	28
3.4	Stocks et en cours	20	4.5	Autres charges	29
3.5	Créances clients	20	4.6	Charges et produits financiers	29
3.6	Autres créances	21	4.7	Charges et produits exceptionnels	30
3.7	Etat des échéances des créances	22	4.8	Engagements hors bilan	30
3.8	Disponibilités	23			

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Rapport du commissaire aux comptes	32
------------------------------------	----

COMPTES 2018

BILAN ACTIF

EN EUROS		31/12/2017			31/12/2018
	RÉF. ANNEXE	NET	BRUT	AMMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations Incorporelles	3.1				
Frais d'établissement		0	0	0	0
Immobilisations Incorporelles		4 604 991	13 961 494	9 200 694	4 760 800
Immobilisations incorporelles en cours			0	0	0
Immobilisations Corporelles	3.2				
Terrains		7 210 465	7 294 110	83 645	7 210 465
Constructions		59 426 865	102 014 146	33 995 075	68 019 071
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 639 739	60 240 444	52 697 157	7 543 287
Autres immobilisations corporelles		6 526 284	15 996 733	9 166 169	6 830 564
Immobilisations remise en dotation		96 173 000	96 173 000	0	96 173 000
Immobilisations en cours		11 118 184	5 625 109	0	5 625 109
Avances et acomptes					
<i>Sous-total immobilisations corporelles</i>		<i>187 094 538</i>	<i>287 343 542</i>	<i>95 942 045</i>	<i>191 401 496</i>
Immobilisations Financières	3.3				
Prêts		2 075 463	2 029 404	0	2 029 404
Autres immobilisations financières		7 429	4 429	0	4 429
<i>Sous-total immobilisations financières</i>		<i>2 082 893</i>	<i>2 033 834</i>	<i>0</i>	<i>2 033 834</i>
TOTAL (I)		193 782 421	303 338 870	105 142 739	198 196 130
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	3.4				
Matières premières, approvisionnements	2.3.1	18 529 071	16 769 361	2 542 386	14 226 975
En-cours de production de biens	2.3.2	1 169 747	1 315 329	0	1 315 329
En-cours de production de services		0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	2.3.3	61 948 499	54 719 471	6 158 151	48 561 320
Marchandises	2.3.4	373 586	4 580 318	2 129 972	2 450 346
<i>Sous-total stocks</i>		<i>82 020 903</i>	<i>77 384 479</i>	<i>10 830 509</i>	<i>66 553 970</i>
Avances et acomptes versés sur commandes		1 996 282	1 353 657		1 353 657
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	3.5	13 612 095	13 208 556	705 356	12 503 200
Autres créances	3.6	7 993 757	6 685 783	0	6 685 783
<i>Sous-total créances</i>		<i>21 605 852</i>	<i>19 894 339</i>	<i>705 356</i>	<i>19 188 984</i>
Divers					
Disponibilités	3.8	7 887 206	19 107 772		19 107 772
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		268 010	235 678	0	235 678
TOTAL (II)		113 778 523	117 975 925	11 535 865	106 440 061
Écarts de conversion actif (V)		27 053	0		0
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		307 587 727	421 314 795	116 678 604	304 636 191

COMPTES 2018

BILAN PASSIF

EN EUROS		31/12/2017	31/12/2018
	RÉF. ANNEXE		
CAPITAUX PROPRES			
Dotation en capital initiale	3.9	150 556 913	150 556 913
Report à nouveau	3.10	2 388 518	-11 871 063
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		- 14 248 582	788 206
TOTAL (I)		138 685 850	139 474 056
AUTRES FONDS PROPRES			
Apport en dotation	3.11	96 173 000	96 173 000
TOTAL (II)		96 173 000	96 173 000
PROVISIONS			
Provisions pour risques	3.12	9 291 032	9 360 532
Provisions pour charges		31 002 736	30 431 443
TOTAL (III)		40 293 768	39 791 975
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24 871	18 653
Emprunts et dettes financières divers			0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.14	1 987 540	2 700 701
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.15	11 454 967	13 973 125
Dettes fiscales et sociales	3.16	8 843 832	7 738 479
Dette sur immobilisations et comptes rattachés			0
Autres dettes	3.18	9 620 327	3 916 225
Produits constatés d'avance		503 571	796 100
TOTAL (IV)		32 435 107	29 143 284
Écarts de conversion passif (V)		2	53 876
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		307 587 727	304 636 191

COMPTES 2018

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS		31/12/2017	31/12/2018
	RÉF. ANNEXE		
Ventes de marchandises		1 066 889	882 089
Production vendue de biens		112 611 185	132 082 318
Production vendue de services		3 489 301	4 611 668
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	117 167 375	137 576 074
Production stockée		- 5 602 293	- 12 593 559
Subvention d'exploitation			0
Transferts de charges		452 427	574 811
Reprises sur provisions pour risques		1 191 396	482 999
Reprises sur provisions pour charges		2 300 000	2 748 727
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks		5 897 072	0
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances clients		0	0
Autres produits		154 294	531 581
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		121 560 271	129 320 632
Achats de marchandises	4.2	1 229 619	5 503 924
Variation de stock marchandises	4.2	- 122 347	- 3 865 936
Achats matières premières et autres approvisionnements	4.2	42 268 658	42 949 846
Variations de stock matières premières et approvisionnements	4.2	6 817 636	4 613 712
Autres achats et charges externes	4.2	30 426 262	29 147 189
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	8 698 631	5 403 504
Salaires et traitements	4.4	21 805 111	21 720 499
Charges sociales	4.4	9 858 602	10 006 427
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 708 223	5 987 873
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		2 330 916	2 685 768
Dotations aux provisions pour risques et charges		4 989 313	2 228 257
Autres charges	4.5	550 661	952 445
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		133 561 286	127 333 507
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 12 001 015	1 987 125
Autres intérêts et produits assimilés		1 692	1 146
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		18 249	27 053
Différences positives de change		1 272 105	449 647
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4.6	1 292 046	477 846
Dotations financières aux amortissements et provisions		27 053	0
Intérêts et charges assimilées		1 883	13 847
Différences négatives de change		389 170	133 362
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4.6	418 105	147 209
RÉSULTAT FINANCIER		873 941	330 637
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 11 127 074	2 317 762

COMPTES 2018

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS		31/12/2017	31/12/2018
	RÉF. ANNEXE		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		150 302	591 456
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0
Reprises sur provisions pour charges et risques		299 426	1 624 539
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.7	449 728	2 215 995
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 145 782	1 644 283
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0
Dotations exceptionnelles aux provisions		1 554 322	2 153 267
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.7	3 700 104	3 797 551
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		- 3 250 376	- 1 581 556
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0
Impôts sur les bénéfices		- 128 869	- 52 000
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		- 14 248 582	788 206
TOTAL DES PRODUITS		122 086 702	132 014 473
TOTAL DES CHARGES		136 335 284	131 226 267

COMPTES 2018

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

EN EUROS	31/12/2017	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'activité		
RÉSULTAT NET	- 14 248 582	788 206
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
+/- amortissements et provisions (y.c. actif circulant)	3 903 684	8 171 848
- Plus-values de cessions nettes d'impôts	-	- 2 373
A - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	- 10 344 897	8 957 681
+/- variation des stocks	12 439 545	13 401 287
+/- variation des créances d'exploitation	22 099 474	1 190 782
+/- variation des dettes d'exploitation	- 743 696	2 472 371
+/- variation des autres créances liées à l'activité	- 3 113 781	1 307 974
+/- variation des autres dettes liées à l'activité	- 811 974	- 5 704 101
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	19 524 671	21 625 993
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	- 27 419 010	- 10 401 583
+ Cessions d'immobilisation	-	2 373
+ Cessions d'immobilisation financière	-	-
+ Cessions d'immobilisation créances et dettes sur immo	-	-
C - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 27 419 010	- 10 399 210
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés	-	-
+ Incidence des variations de capital	-	-
+ Incidence des variations de dotations	-	-
+ Incidence des variations de provisions	-	-
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- 22 700	- 6 218
D - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 22 700	- 6 218
VARIATION DE TRÉSORERIE (B+C+D)	- 7 917 039	11 220 566
E - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	15 804 245	7 887 206
F - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	7 887 206	19 107 772
VARIATION DE TRÉSORERIE (F-E)	- 7 917 039	11 220 566

COMPTES 2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

EN EUROS	31/12/2017	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	117 167 375	137 576 074
VENTES DE MARCHANDISES (1)	1 066 889	882 089
Achats de marchandises	1 107 272	1 637 988
<i>Coût d'achat March. Vendues (2)</i>	<i>1 107 272</i>	<i>1 637 988</i>
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	- 40 383	- 755 899
Ventes produits finis & travaux	112 611 185	132 082 318
Ventes de services	3 489 301	4 611 668
Production stockée et immobilisée	81 468 168	- 12 593 559
PRODUCTION EXERCICE (3)	197 568 654	124 100 426
Achats Matières premières	42 268 953	42 949 846
Variation stocks matières	93 888 096	4 613 712
<i>Consommation matière (4)</i>	<i>136 157 049</i>	<i>47 563 557</i>
<i>Marge sur Coût des matières</i>	<i>61 411 605</i>	<i>76 536 869</i>
<i>Activité (5 = 1 + 3)</i>	<i>198 635 543</i>	<i>124 982 515</i>
<i>Marge brute globale (5 – 2 – 4)</i>	<i>61 371 221</i>	<i>75 780 970</i>
Autres achats et ch. Externes	30 425 967	29 147 189
VALEUR AJOUTÉE	30 945 254	46 633 781
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts & taxes	8 698 631	5 403 504
Salaires	21 805 111	21 720 499
Charges sur salaires	9 858 602	10 006 427
<i>Sous total Salaires & Charges</i>	<i>31 663 713</i>	<i>31 726 926</i>
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 9 417 090	9 503 350
Transfert de charges	452 427	574 811
Reprise de prov pour risques et charges	3 491 396	3 231 726
Reprise de prov sur dépréciation des stocks	5 897 072	0
Reprise de provision sur dépréciation des créances clients	0	0
Autres produits	154 294	531 581
Autres Charges	550 661	952 445
Dotations Amortissements	4 708 223	5 987 873
Dotations aux prov. pour dépréc. actif circulant	2 330 916	2 685 768
Dotations aux prov pour risques	58 246	50 823
Dotations aux prov pour charges	4 931 067	2 177 434
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 12 001 015	1 987 125
Produits financiers	1 292 046	477 846
Charges financières	418 105	147 209
<i>Résultat financier</i>	<i>873 941</i>	<i>330 637</i>
RÉSULTAT COURANT	- 11 127 074	2 317 762
Produits exceptionnels : reprise prov pour risques et charges	299 426	1 624 539
Autres produits exceptionnels	150 302	591 456
Charges exceptionnelles : dot prov pour risques et charges	1 554 322	2 153 267
Autres charges exceptionnelles	2 145 782	1 644 283
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>- 3 250 376</i>	<i>- 1 581 556</i>
Impôts sur les bénéfices	- 128 869	- 52 000
RÉSULTAT NET	- 14 248 582	788 206



ANNEXES

1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE COMPTABLE 2018

1.1 HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Après une année de baisse de l'activité 2017, le chiffre d'affaires a fortement augmenté en 2018 passant de

117,2 M€ à 137,6 M€ soit une progression de +20,4 M€.

EN M€	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017	
	M€	M€	M€	M€	M€	%
MONNAIES COURANTES FRANCE	36,8	38,7	38,2	45,2	+ 7,0	+ 18,4
MONNAIES COURANTES ETRANGÈRES	12,5	18,9	19,2	28,7	+ 9,6	+ 49,7
MONNAIES DE COLLECTION EUROS OR & AG	49,8	56,6	33,9	35,1	+ 1,2	+ 3,4
MONNAIES DE COLLECTION TRADITIONNELLES	13,7	10,0	9,8	11,0	+ 1,1	+ 11,5
PRODUITS D'ART	14,5	12,9	11,0	12	+ 1,0	+ 9,0
MUSÉE & EXPOSITIONS	0,3	0,8	0,7	1,5	+ 0,8	+ 104,7
MARCHANDISES ET PRESTATIONS	3,1	3,0	4,3	4,1	- 0,2	- 4,8
TOTAL	130,6	140,9	117,2	137,6	+ 20,4	+ 17,4
% A /A-1		+ 7,9 %	- 16,9 %	+ 17,4 %		

La forte reprise de l'activité 2018 a bénéficié à l'ensemble des secteurs d'activité. Pour la première fois depuis dix ans, l'ensemble des monnaies courantes France et export atteint un total de 73,9 M€ grâce notamment aux performances réalisées par la direction des monnaies

courantes étrangères dont le chiffre d'affaires passe de 19 M€ en 2017 à 29 M€.

Il faut noter que les monnaies de collections sont également en hausse et affichent une progression de +2 M€ par rapport à 2017.

1.2 INVESTISSEMENTS

La fin du chantier MetaLmorphoses en 2017 n'a pas freiné l'effort d'investissement de l'entreprise pour préparer l'avenir, le niveau d'investissements de l'année 2018 reste élevé. Il atteint 10,5 M€ dont un investissement de

1,7 M€ consacré à l'acquisition d'une presse verticale et d'une brillanteuse avec comme objectif d'améliorer la compétitivité de l'entreprise.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre 2018. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des

éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de la Monnaie de Paris sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France qui suivent les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG).

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'Etat, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (Article R.121.17 du code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au § 2.2.

DÉCOUPAGE PAR COMPOSANTS

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- Gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- Menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'Etat, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

LES AMORTISSEMENTS SONT CALCULÉS LINÉAIREMENT EN FONCTION DE LA DURÉE DE VIE INDIQUÉE CI-DESSOUS :

• Logiciels	de 1 à 4 ans
• Constructions	de 10 à 50 ans
• Installations techniques	de 10 à 20 ans
• Matériel et outillage industriels	de 5 à 10 ans
• Outillages	de 5 à 10 ans
• Agencements et aménagements matériels industriels et outillages	de 5 à 10 ans
• Installations générales	de 10 à 20 ans
• Matériel de transport	de 4 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	de 4 à 10 ans
• Mobiliers	10 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 5 à 10 ans

2.2 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET PESSAC

2.2.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11 QUAI DE CONTI À PARIS

L'établissement n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et de grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'Etat « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'Etat mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'Etat à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 322-5 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dotation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et de grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris.

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

A) TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses, qui font l'objet de programmes pluriannuels par nature de travaux corroborés aux réalisations antérieures, font l'objet de constitution de provisions (au sens des dispositions des articles 311-2 4ème alinéa et 321-14-2 du règlement précité). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle de remplacement. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période.

Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

B) TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU BÂTIMENT

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation, sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation (comme prévu à l'article 314-14-2 du règlement précité). Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction sera inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

Dans le cadre du programme MétaLmorphoses, certaines dépenses engagées suivent ce traitement et ont été mises en service dès 2015. Les immobilisations non mises en service sont portées au poste « immobilisations en cours (compte 231) ».

C) AUTRES DÉPENSES D'ENTRETIEN

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

2.2.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'Etat à La Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le

Compte Général de l'Etat au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

2.3 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés Hors Taxes à l'inverse des produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisées toutes Taxes Comprises.

Les stocks sont valorisés au coût standard, l'écart entre les coûts standards et les coûts réels fait l'objet d'une réintégration à la clôture pour la quote-part des articles toujours en stock au 31 décembre.

2.3.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks d'objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués ainsi que ceux, consommés au premier usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués : telles les matières premières (métaux fins, déchets, ...) et les matières et fournitures consommables.

Les stocks de métaux fins sont valorisés à chaque clôture à leur coût historique. Cette valeur ainsi calculée

impacte tous les articles en cours de fabrication ainsi que tous les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux ; elle prend en compte le prix du métal, les taxes et les autres frais accessoires.

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont valorisés de la même façon. Le coût standard du déchet est obtenu par addition du coût standard de chaque métal constituant l'alliage en fonction de sa quote-part dudit alliage.

2.3.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique, tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance ;
- du coût horaire main d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication

consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;

- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

2.3.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Le métal qui les constitue est valorisé au coût historique.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

Ainsi sont considérés comme produits intermédiaires et finis :

A) LES PRODUITS INTERMÉDIAIRES OU PRODUITS SEMI-FINIS

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article en métal ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article en métal ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article en métal ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

B) LES PRODUITS FINIS

Les produits finis correspondent à :

- tout article en métal ayant atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et de

conditionnement ; à ce moment, l'article quitte le statut de produit intermédiaire (en-cours de production ou semi-fini) par l'action dite de « délivrance » (changement de la zone de production vers la zone commerciale) ;

- tout article dont le processus de fabrication est terminé, et qui a été réceptionné par la zone commerciale sans pour autant avoir fait l'objet d'une facturation (par exemple : monnaies étrangères, monnaies de collection, bijoux, médailles) est considéré comme produit fini.

Nota Bene : les Euros courants ne sont pas comptabilisés en stock de produits finis en fin d'exercice ; leur délivrance ou transfert en chambre forte déclenche la facturation et le transfert de propriété à la Direction Générale du Trésor.

C) LES KITS

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.3.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

2.3.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits

intermédiaires et finis et de marchandises, dont les articles prêtés aux forces de ventes.

La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

A) MONNAIES COURANTES FRANCE

Ces stocks sont destinés à l'Etat français et couverts par une commande ferme. Le risque sur ce client est nul et les stocks ne font l'objet d'aucune provision.

B) MONNAIES COURANTES ÉTRANGÈRES

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100% de leur valeur de stock diminuée de 87% de la valeur métal pour prise en compte des coûts de refonte et d'affinage.

C) MONNAIES DE COLLECTION OR ET ARGENT

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. Chaque année, le nouveau millésime remplace le précédent sur le principal réseau de vente avec l'hypothèse que 8% des ventes sont encore possibles sur les années futures.

A la clôture, les stocks des millésimes des années antérieurs sont provisionnés pour leur valeur en stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or. Les produits non métalliques sont provisionnés pour 100% de leur valeur en stock.

Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur des quantités en stock à la clôture diminuées de 8% des ventes réalisées au cours des 12 derniers mois. Ces quantités sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -87% de leur valeur métal pour les produits en argent, -99% de leur valeur métal pour les produits en or et pour 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

D) STOCKS DE MONNAIES DE COLLECTION TRADITIONNELLES

Les monnaies de collection traditionnelles sont provisionnées si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés à 100% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 33% et 50% sont provisionnés pour 66% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 50% et 100% sont provisionnés à 50% de leur quantité en stock ; les produits dont le taux de rotation est supérieur à 100% ne sont pas provisionnés. Les quantités ainsi déterminées sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

E) STOCKS DES AUTRES PRODUITS D'ART

Les autres produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés pour leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33% ne sont pas provisionnés.

F) CAS PARTICULIER DES STOCKS D'ARTICLES EN PRÊT

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100% de leur valeur en stock.

G) CAS PARTICULIER DES STOCKS DE MONNAIES DE COLLECTION OR ET ARGENT RETOURNÉES PAR LA BANQUE DE FRANCE

Toutes les monnaies en or et en argent retournées par la Banque de France et propriété de la Monnaie de Paris sont provisionnées pour leur valeur de stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or.

2.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable. Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant

comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Pertes de change suivant le cas.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Provision pour dépréciation des créances clients : Les provisions pour dépréciation des clients déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- Grossistes français
- Grossistes étrangers
- Détaillants français
- Détaillants étrangers
- Entreprises privées
- Particuliers
- Collectivités publiques

Les créances sur les clients étatiques ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

A partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

CLIENTS DONT LA FACTURE N'EST PAS RÉGLÉE...			
75 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	90 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	180 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	365 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE
25%	50 %	75 %	100 %

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les indemnités de départ à la retraite ont été chiffrées pour le personnel à statut contractuel, sur la base d'un calcul individuel. Aucune provision n'est constatée au titre des retraites des ouvriers sous décret ou des fonctionnaires, compte tenu de leurs régimes de retraite spécifiques.

Le compte épargne temps a fait l'objet d'un chiffrage sur la base des droits acquis au 31 décembre 2018.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés – conformément aux règles comptables du PCG – lorsque le risque était estimé comme avéré.

La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 312-1 du PCG

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours des monnaies de collection.

2.7 AUTRES POINTS

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'Etat Français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. A son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'encours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « Etat, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de La Monnaie de Paris. A partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

3. DETAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	DIMINUTION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	13 419 469	564 546	22 521	13 961 494
Immobilisations Incorporelles en cours	0	10	0	0
TOTAL	13 419 469	564 546	22 521	13 961 494

AMORTISSEMENTS				
	CUMUL AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	390 447	7 413		397 860,26
Logiciels	8 424 031	378 803		8 802 833,89
TOTAL	8 814 478	386 216	0	9 200 694

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	DIMINUTION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018
Terrains	7 210 465	-	-	7 210 465
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions	90 004 136	12 010 010	-	102 014 146
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencement	12 900 064	324 036	-	13 224 101
Installations techniques, matériel et outillage ind.	45 111 974	1 904 368	-	47 016 343
Installations générales, agencts, aménngts divers	343 672	101 649	-	445 320
Collections historiques	74 106	65	-	74 171
Collections privées	1 295 427	67 466	-	1 362 893
Autres matériels de transport	1 352 823	-	-	1 352 823
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 767 429	994 096	-	12 761 525
Immobilisations corporelles en cours	11 118 184	2 179 564	7 672 639	5 625 109
TOTAL	277 434 925	17 581 255	7 672 639	287 343 542

AMORTISSEMENTS				
	CUMUL AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2018
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions sur sol propre	30 577 270	3 417 804	-	33 995 075
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencement	11 948 774	232 287	-	12 181 061
Installations techniques, matériel et outillage ind.	39 423 525	1 092 570	-	40 516 096
Installations générales, agencements, aménagements divers	331 588	13 935	-	345 523
Collections historiques	-	-	-	-
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	1 159 907	50 419	-	1 210 326
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 815 678	794 642	-	7 610 320
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	90 340 388	5 601 658	-	95 942 045

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	DIMINUTION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018
Prêts & autres immobilisations financières				
Prêt 1% logement	2 075 463	79 675	125 734	2 029 404
Dépôts de garantie	7 429	-	3 000	4 429
TOTAL	2 082 893	79 675	128 734	2 033 834

Les fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds du 1% logement sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

3.4 STOCKS ET EN COURS

STOCKS					
	VALEUR NETTE AU 31/12/2017	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2018	VARIATION NETTE
Matières premières, approvisionnements	18 529 071	16 769 361	2 542 386	14 226 975	- 4 302 096
En-cours de production de biens	1 169 747	1 315 329	0	1 315 329	145 582
Produits intermédiaires et finis	61 948 499	54 719 471	6 158 151	48 561 320	- 13 387 179
Marchandises	373 586	4 580 318	2 129 972	2 450 346	2 076 760
TOTAL	82 020 903	77 384 479	10 830 509	66 553 970	- 15 466 933

STOCKS BRUTS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	VARIATION (MONTANT)	VARIATION (%)
Matières premières, approvisionnements	21 383 072	16 769 361	- 4 613 712	- 22
En-cours de production de biens	1 169 747	1 315 329	145 582	+ 12
Produits intermédiaires et finis	67 518 565	54 719 471	- 12 799 094	- 19
Marchandises	714 382	4 580 318	3 865 936	+ 541
TOTAL	90 785 766	77 384 479	- 13 401 287	- 15

3.5 CRÉANCES CLIENTS

	VALEUR NETTE AU 31/12/2017	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2018
Clients :				
Client monnaies courantes françaises (Etat)	3 188 157	3 875 315	-	3 875 315
Clients monnaies courantes étrangères	3 411 587	2 802 629	-	2 802 629
Clients autres produits	6 740 268	6 481 030	705 356	5 775 674
<i>Sous-total</i>	<i>13 340 012</i>	<i>13 158 974</i>	<i>705 356</i>	<i>12 453 618</i>
Clients factures à établir	272 083	49 582	-	49 582
TOTAL	13 612 095	13 208 556	705 356	12 503 200

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.5.

3.6 AUTRES CRÉANCES

	31/12/2017	31/12/2018
PERSONNEL		
Avances & Acomptes	210 332	74 370
<i>Sous-total</i>	<i>210 332</i>	<i>74 370</i>
ÉTAT, TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE		
TVA déductible sur autres biens et services	0	0
TVA déductible sur factures non parvenues	563 418	700 412
TVA déductible sur achats d'immobilisation	0	0
Crédit de TVA à reporter	6 861	344 389
Remboursement de TVA demandé	800 000	0
<i>Sous-total</i>	<i>1 730 279</i>	<i>1 044 801</i>
ÉTAT, AUTRES CRÉANCES		
Remboursement de pièces	560 986	438 806
Etat, impôt sur les sociétés	2 299 956	150 000
Crédit d'impôt à recevoir	792 369	1 451 587
Trop versé s/Contribution économique des entr.	1 914 042	2 600 159
Trop versé s/taxe sur les salaires	0	0
Trop versé s/ URSSAF	0	0
Autres créances à recevoir	33	33
<i>Sous-total</i>	<i>5 567 385</i>	<i>4 640 585</i>
AUTRES CRÉANCES		
Tickets Restaurant non utilisés au 31/12	49 028	63 355
Autres créances	647 494	742 855
Rbt sur créances liées à l'amiante	0	0
Fournisseurs	149 239	119 818
Fournisseurs autres avoir à recevoir	0	0
Clients remboursements à imputer	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>845 761</i>	<i>926 028</i>
TOTAL	7 993 757	6 685 783

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES

		MONTANT BRUT	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		13 208 556	13 208 556	-
Personnel et comptes rattachés		74 370	74 370	-
Autres créances liées aux personnels		63 355	63 355	-
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	150 000	150 000	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 044 801	1 044 801	-
	Divers	4 490 585	4 490 585	-
Groupes et associés		-	-	-
Fournisseurs		119 818	119 818	-
Débiteurs divers		742 855	742 855	-
TOTAUX		19 894 339	19 894 339	-

3.8 DISPONIBILITÉS

	31/12/2017	31/12/2018
À L'ACTIF DU BILAN		
Comptes ouverts auprès du Trésor		
Comptes à vue	6 815 385	9 721 376
Autres encaissements en cours	55 876	0
<i>Sous-total</i>	<i>6 871 261</i>	<i>9 721 376</i>
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	732 531	9 082 664
Caisses	283 414	303 732
Interêts courus à recevoir sur comptes à terme	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>1 015 945</i>	<i>9 386 396</i>
TOTAL À L'ACTIF DU BILAN	7 887 206	19 107 772
AU PASSIF DU BILAN		
Comptes ouverts auprès du Trésor		
Autres comptes à vue	-	-
TOTAL AU PASSIF DU BILAN	-	-
SOLDE NET DE TRÉSORERIE	7 887 206	19 107 772

Selon l'article R121-19 du code monétaire et financier (livre 1er, titre 2, chapitre 1er), et sauf décision contraire du Ministre de l'Economie et des Finances, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor.

Plusieurs comptes commerciaux sont ouverts auprès d'établissements bancaires privés, en accord avec la Direction Générale de la Comptabilité Publique, notamment pour couvrir les opérations commerciales en devises et obtenir des engagements de caution.

3.9 FONDS PROPRES

A l'occasion de la création de l'établissement public « La Monnaie de Paris », l'Etat lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « l'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'Etat attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1er janvier

2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

[...]

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	SOLDE DU 31/12/2017	SOLDE DU 31/12/2018	VARIATION AU 31/12/2018
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	0
Report à nouveau	2 377 518	- 11 871 063	- 14 248 582
Résultat de l'exercice	- 14 248 582	788 206	15 036 788
TOTAUX	138 685 850	139 474 056	788 206

3.10 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR :

Le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de -14 248 582 euros a été intégralement affecté au report à

nouveau amenant le report à nouveau à la clôture de l'exercice 2018 à un solde de -11 871 063 euros.

3.11 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'Etat à titre de dotation. La Loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment Parisien a été réenregistré et la parcelle de l'An IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'An IV à l'Institut de France intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'Etat (compte 229).

3.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

	SOLDE AU 31/12/2017	RECLASSEMENTS	AUGMENTATIONS DOTATIONS EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISE EXERCICE	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION NETTE DE L'EXERCICE
Risques RH d'exploitation	626 519		50823	234 827	442 516	- 184 004
Risques RH exceptionnels (*)	7 064 518		1 924 599	843 891	8 145 226	1 080 708
Risques commerciaux	768 942			248 172	520 770	- 248 172
Risques de change	27 053			27 053	0	- 27 053
Provision autres risques	804 000		228 668	780 648	252 020	- 551 980
<i>Sous-total provision pour risques</i>	<i>9 291 032</i>	<i>0</i>	<i>2 204 090</i>	<i>2 134 590</i>	<i>9 360 532</i>	<i>69 500</i>
Provision pour médailles du travail	395 431		90 503		485 934	90 503
Provision pour grosses réparations	1 916 200		30 708		1 946 908	30 708
Indemnités départ en retraite Contractuels	400 932			79 727	321 205	- 79 727
Retours Banque de France	27 190 000		1 940 500	2 669 000	26 461 500	- 728 500
Compte épargne temps	1 100 173		115 723		1 215 896	115 723
<i>Sous-total provision pour charges</i>	<i>31 002 736</i>	<i>0</i>	<i>2 177 434</i>	<i>2 748 727</i>	<i>30 431 443</i>	<i>- 571 293</i>
Provisions pour risques et charges au passif (*)	40 293 768	0	4 381 524	4 883 317	39 791 975	- 501 793

(*) dont dotations ou reprises à caractère exceptionnel

PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

La provision liée aux rentes amiantes a fait l'objet d'une actualisation et le calcul est basé sur un taux de 1.5%

conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC

	SOLDE AU AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	NON-UTILISÉES	UTILISÉES	SOLDE AU AU 31/12/2018
Provision pour contentieux maladie professionnelle	231 300			130 000	101 300
Provision pour litiges «coup de chapeau »	22 177			12 177	10 000
Provision pour litiges prud'hommes	373 042	50 823		92 650	331 216
Risques RH d'exploitation	626 519	50 823	0	234 827	442 516

PROVISION POUR LITIGES COMMERCIAUX

	SOLDE AU AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	NON-UTILISÉES	UTILISÉES	SOLDE AU AU 31/12/2018
Provision pour litiges EVM	520 770	0	0		520 770
Provision pour litiges Ketchum	248 172	0	0	248 172	0
Provision pour risques commerciaux	768 942	0	0	248 172	520 770

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir

d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2018-2027.

	----- REPRISES -----				
	SOLDE AU AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	NON-UTILISÉES	UTILISÉES	SOLDE AU AU 31/12/2018
Provision pour grosses réparations	1 916 200	30 708			1 946 908

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE DES CONTRACTUELS :

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel contractuel lors de leur départ à la retraite.

Au titre de l'exercice 2018, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision IDR est basé sur un taux de 1.5% conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC.

	----- REPRISES -----				
	SOLDE AU AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	NON-UTILISÉES	UTILISÉES	SOLDE AU AU 31/12/2018
Provision indemnités de retraite	400 932	-	-	79 727	321 205

3.13 DÉPRÉCIATIONS À L'ACTIF

	SOLDE AU AU 31/12/2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	SOLDE AU AU 31/12/2018	VARIATION NETTE
Dépréciations sur stock et en-cours	8 764 863	2 065 646	-	10 830 509	2 065 646
Dépréciations sur comptes clients	85 234	620 122	-	705 356	620 122
Dépréciations en moins de l'actif	8 850 097	2 685 768	-	11 535 865	2 685 768

3.14 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales étrangères

relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 2 700 701 €.

3.15 DETTES FOURNISSEURS

FOURNISSEURS		
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018
Fournisseurs	5 095 340	3 513 733
Fournisseurs - Factures non parvenues	6 359 627	10 459 391
TOTAL	11 454 967	13 973 125

3.16 DETTES FISCALES, SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31/12/2018, l'ensemble des dettes était à moins d'un an à l'exception d'un emprunt de 18 653 € qui est à échéance de 3 ans sans intérêt.

	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018
Droits d'auteurs et redevance pour concession de brevet	408 766	515 474
Pertes et vols de marchandises net	33 755	33 963
Pertes sur créances irrécouvrables	24 068	10 980
Charges diverses	84 072	392 028
TOTAL	550 661	952 445

3.17 PRODUITS À RECEVOIR

	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018
Clients, Factures à établir	272 083	49 582
Subvention à recevoir	-	-
Etat, excédent taxe sur les salaires	-	-
Etat, excédent CVAE et CFE	1 914 042	2 600 159
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
TOTAL	2 186 125	2 649 741

3.18 CHARGES À PAYER

	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018
Fournisseur factures non parvenues	6 359 627	10 459 391
Dettes fiscales et sociales	8 843 832	7 738 479
Autres dettes	9 620 327	3 916 225
TOTAL	24 823 785	22 114 096

4. DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION (%)
Monnaies courantes françaises : euros français	38 030	45 120	+ 19
Monnaies courantes : autres pièces	18 959	28 396	+ 50
Monnaies de collections à valeur faciale	33 977	34 859	+ 3
Monnaies de collection : autres	9 776	10 959	+ 12
Médailles	3 473	4 019	+ 16
Autres ventes	12 951	14 223	+ 10
TOTAUX	117 167	137 576	+ 17

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation et elle fait l'objet d'une couverture de change

4.2 ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes comprennent un montant de 45 690 € correspondant à la rémunération des

Commissaires aux Comptes.

4.3 IMPÔTS ET TAXES

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION (%)
Contribution Economique Territoriale	1 080 562	1 624 455	+ 50
Taxe sur les salaires	746 792	764 560	+ 2
Seigneurage	4 356 727	494 267	- 89
Taxe foncière Pessac	986 175	1 001 401	+ 2
Autres Taxes	1 528 376	1 518 821	- 1
TOTAUX	8 698 631	5 403 504	- 38

4.4 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	----- TOTAL -----			
	SALAIRE ET TRAITEMENTS	CHARGES SOCIALES	EN €	EN %
Personnel de l'EPIC	21 720 499	9 735 227	31 455 726	99
Fonctionnaires MINEFI mis à disposition	170 031	101 169	271 200	1
TOTAL	21 890 530	9 836 396	31 726 926	100

	EFFECTIF AU 31/12/2017	EFFECTIF AU 31/12/2018
Personnel de l'EPIC	460	473
Fonctionnaires MINEFI mis à disposition	4	2
TOTAL	464	475

La Monnaie de Paris a bénéficié au titre de l'exercice 2018 de 576 K€ de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Il a été retenu de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, conformément à la note d'information de l'autorité des normes comptables

(ANC) datée du 28 février 2013.

Le CICE a été utilisé pour réaliser des investissements, soutenir l'effort de formation des collaborateurs et améliorer le fonds de roulement.

4.5 AUTRES CHARGES

	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION
Droits d'auteurs et redevance pour concession de brevet	408 766	515 474	106 708
Pertes et vols de marchandises net	33 755	33 963	208
Pertes sur créances irrécouvrables	24 068	10 980	- 13 088
Charges diverses	84 072	392 028	307 956
TOTAL	550 661	952 445	401 784

4.6 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION
Interêts de la dette commerciale	-	10 833	10 833
Interêts des comptes en devise	1 883	-	- 1 883
Perte de change	389 170	133 362	- 255 808
Dotations provisions risque de change	27 053	-	- 27 053
TOTAL	418 105	144 195	- 273 911

PRODUITS FINANCIERS			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION
Autres produits financiers	1 692	1 146	- 546
Gain de change	1 272 105	449 647	- 822 458
Reprise provisions risque de change	18 249	27 053	8 804
TOTAL	1 292 046	477 846	- 814 200

4.7 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION
Pénalités sur marchés	43 296	297 242	253 946
Indemnités litiges commerciaux	13 727	264 996	251 269
Indemnités litiges prud'hommes	941	470 000	469 059
Charges déplombage,désamiantage et dépoussiérage	765 237	69 598	- 695 639
Rentes amiante et pré retraites amiante	301 635	504 683	203 049
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 554 322	1 924 599	370 278
Autres charges exceptionnelles	1 020 947	266 432	- 754 514
TOTAL	3 700 104	3 797 551	97 947

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2018	VARIATION
Cession d'immobilisations	-	2 373	2 373
Indemnités perçues	-	134 596	134 569
Reprise provision pour risques et charges	299 426	1 624 539	1 325 113
Autres produits exceptionnels	150 302	454 514	304 212
TOTAL	449 728	2 215 995	1 766 267

4.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT HORS BILAN DONNÉS		
	31/12/2017	31/12/2018
Position de couverture de change	3 320 010	-
Garanties de soumission de bonne exécution	7 038 536	12 724 518
TOTAL	10 358 546	12 724 518

ENGAGEMENT HORS BILAN REÇUS		
	31/12/2017	31/12/2018
Cautions bancaires fournies par les clients	1 134 268	1 134 212

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'Etat français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et

à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de La Monnaie de Paris. Au 31 décembre 2018, la Monnaie de Paris assurait le gardiennage de 492 millions de pièces.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

OPINION

Mesdames, Messieurs les Administrateurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Établissement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des

éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Établissement constitue des provisions pour risques et charges et pour dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.1, 2.3.5, 2.5 et 2.6 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir par sondages les calculs effectués par votre Établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 mars 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Grandclerc Associé

